

Formation doctorale - Tableau des équivalences horaires

Procédure

Pour rendre compte à l'ED de vos heures de formation:

- Conservez dans un fichier *ad hoc* toutes les attestations qui vous sont remises à l'issue des formations, séminaires, colloques, etc. ; le programme des manifestations auxquelles vous participez ; les publications réalisées lors de votre doctorat (scannez l'article et la mention de toutes les indications bibliographiques) ;
- Téléversez sur Améthis vos demandes avec attestations pour permettre une validation au fil de l'eau par Mme Drissi ;
- **Au moment de chaque réinscription** vous éditez *via* Améthis un état récapitulatif de vos formations suivies. Pour avoir une vision de votre volume horaire au fil du temps, vous pouvez également suivre vos formations sur Améthis.

Les formations peuvent être suivies à l'Unistra (UR, ED, CED, IDIP, URFIST, composantes, etc.) ou hors Unistra (autres universités ou organismes de formation nationaux et internationaux).

Pour mémoire sont obligatoires sur le parcours doctoral les formations suivantes :

- Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche (FR) ou Research Integrity in Scientific Professions (EN) **Formation obligatoire à valider en 1ère année qui conditionne l'inscription en 2ème année.** Inscription à ce MOOC via le site FUN MOOC de Bordeaux puis dépôt de la demande d'équivalence sur Améthis accompagnée de l'attestation pour validation;
- La formation "Charte de déontologie des métiers de la recherche" (3h) : **à suivre dès que possible et avant la 3ème année.** Inscription via la plateforme AMETHIS. Validation par le pôle de formation du Collège doctoral.
- Les formations peuvent être suivies à l'Unistra (UR, ED, CED, IDIP, URFIST, composantes, etc.) ou hors Unistra (autres universités ou organismes de formation nationaux et internationaux).

L'accomplissement de 108 heures de formation, (54 h transversales + 54 h disciplinaires) dont les deux formations obligatoires, est indispensable pour l'autorisation de votre soutenance.

Les demandes d'équivalence n'ont plus raison d'être faites une fois le volume horaire de 108h est atteint.

Tableau de référence

Type d'activités (formation/production scientifique)	Nombre d'heures accordé
Participation à un événement scientifique	
Participation à un séminaire de recherche	Une séance de séminaire (max. 3 heures)
	Séminaire complet : 6 heures × le nombre de jours de la manifestation
Participation à un événement artistique (exposition, création, workshop...)	6 h
Participation à une manifestation scientifique (journée d'étude, colloque, atelier, table ronde ...)	6 h × le nombre de jours de la manifestation
Participation avec communication à une manifestation scientifique (séminaire de l'UR, journée d'étude, colloque...)	12 h (la communication couvre la présence)
Présence à un événement de vulgarisation scientifique (fête de la science, lectures publiques, rencontres avec des auteurs, conférences, ateliers...)	2 h
Organisation d'une manifestation scientifique	
Séminaire	6 h
Journée d'études	9 h
Colloque ...	12 h
Organisation et/ou animation d'un événement de vulgarisation scientifique (fête de la science, lectures publiques, rencontres avec des auteurs, conférences avant concerts, rencontre des doctorants...)	6 h
Publications et productions scientifiques	
Rédaction de compte rendu ou de recension	6 h
Publication d'article ou de chapitre d'ouvrage	18 h (12 h pour des actes de colloque)
Traduction	9 h
Direction d'ouvrage	24 h (codirection : 12 h)
Rédaction originale d'ouvrage	36 h (corédaction : 18 h)
Autres publications	À l'appréciation de l'EDH
Formations	
École d'été, DU, MOOC, stages, cours de langues, cours de Master	Nombre d'heures de la formation : validation plafonnée à 20 h
Manifestations de l'École doctorale	
Journée de rentrée, réunion d'information, activités d'animation au sein de l'ED	3 h/session (matin ou après-midi)